

FORMULE 4  
(Article 33)

ORDONNANCE DE MISE EN LIBERTÉ PROVISOIRE COUR D'APPEL

Monsieur Madame le (la) juge )  
 )  
 ) Le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_  
 )  
 )  
 )  
siégeant au cabinet )

DANS L'AFFAIRE DE \_\_\_\_\_,  
(nom de l'accusé[e] au complet)  
déclaré(e) coupable le \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ devant le (la)  
(jour) (mois) (année) (indiquer l'infraction ou les infractions au complet)  
\_\_\_\_\_ par le (la) \_\_\_\_\_, ayant été condamné(e) le  
(nom du tribunal) (nom du juge)  
\_\_\_\_\_ et étant maintenant détenu(e) à (au) \_\_\_\_\_  
(jour) (mois) (année) (nom de l'établissement ou du pénitencier)

AUTORISATION D'APPEL (LE CAS ÉCHÉANT) ACCORDÉE

REQUÊTE DE L'ACCUSÉ(E) NOMMÉ(E) CI-DESSUS

REJETÉE  RETIRÉE  ACCUEILLIE

FONDÉE SUR UNE PROMESSE PERSONNELLE DE L'ACCUSÉ(E)

OU

FONDÉE SUR UN ENGAGEMENT DE L'ACCUSÉ(E) D'UN MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

CAUTION(S) CONTRACTANT UN (DES) ENGAGEMENT(S) D'UN MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

DÉPÔT EN ESPÈCES D'UN MONTANT DE \_\_\_\_\_ \$

AUTRES CONDITIONS :

NE PAS TROUBLER L'ORDRE PUBLIC ET AVOIR UNE BONNE CONDUITE

RESTER DANS LES LIMITES DE : \_\_\_\_\_

RÉSIDER À (AU) : \_\_\_\_\_

S'ABSTENIR DE COMMUNIQUER AVEC : \_\_\_\_\_

S'ABSTENIR DE CONSOMMER DE L'ALCOOL

SE CONFORMER AUX RÈGLES ET AUX RÈGLEMENTS DE \_\_\_\_\_

COMPARAÎTRE EN PERSONNE À L'AUDITION DE L'APPEL ET SE PRÉSENTER DEVANT LE GREFFIER DE LA COUR D'APPEL, AU BUREAU 330 DU PALAIS DE JUSTICE DE WINNIPEG, AU PLUS TARD 10 MINUTES AVANT L'HEURE FIXÉE POUR L'AUDITION DE L'APPEL

L'ACCUSÉ(E) OU SON AVOCAT DOIT CERTIFIER QU'UNE DEMANDE DE TRANSCRIPTION DE TOUS LES ÉLÉMENTS DE PREUVE APPLICABLES RELATIVEMENT À LA DÉCLARATION DE CULPABILITÉ OU À LA DÉTERMINATION DE LA SENTENCE, OU AUX DEUX, A ÉTÉ FAITE AUPRÈS DES SERVICES DE TRANSCRIPTION

L'ACCUSÉ(E) PROMET DE SE CONFORMER AUX RÈGLES DU TRIBUNAL RELATIVES AU DÉPÔT D'UN MÉMOIRE ET D'ÊTRE PRÉSENT(E) LORS DE L'AUDITION DE L'APPEL, LAQUELLE DOIT AVOIR LIEU AU PLUS TARD LE \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

AUTRE \_\_\_\_\_

FAIT le \_\_\_\_\_ 20\_\_\_\_\_ à Winnipeg, au Manitoba.

FIAT :

\_\_\_\_\_, juge